



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 20_144

L'an deux mille dix-vingt, le seize juillet à 19 heures,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Cédric VIAL..

**OBJET : DESIGNATION DES
MEMBRES A L'EPIC DOMAINE
SKIABLE CŒUR DE CHARTREUSE**

Date de la convocation : mardi 7 juillet 2020

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 36 Votants : 36</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL, Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Matthias LAVOLÉ, Christian ALLEGRET, (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : aucun</p>
--	--

RAPPELANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse a la compétence « Ski alpin et remontées mécaniques » qui comprend plusieurs domaines skiables parmi lesquels le domaine skiable de Saint-Pierre de Chartreuse – Le Planolet, le domaine skiable du Désert d'Entremont, le domaine skiable du Granier et le domaine skiable Saint-Hugues les Egaux.

Ces domaines skiables font l'objet de modes de gestion différenciés.

- Le domaine skiable de Saint-Pierre de Chartreuse – Le Planolet et le domaine skiable du Désert d'Entremont sont gérés en régie par un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC Domaine Skiable Cœur de Chartreuse).
- Le domaine skiable du Granier et le domaine skiable Saint-Hugues les Egaux sont gérés sous forme de Délégation de Service Public (DSP).

L'EPIC est doté d'un Conseil d'administration, composé de membres du Conseil communautaire, ainsi que d'un(e) Président(e) nommé(e) par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration 7 membres, dont :

- 1 membre représentant la Commune de St Pierre de Chartreuse
- 1 membre représentant la Commune de St Pierre d'Entremont (38)
- 1 membre représentant la Commune d'Entremont le Vieux
- 4 membres représentant les autres Communes de la Communauté de Communes ;

Les membres du Conseil d'administration sont désignés par délibération du Conseil communautaire, sur proposition du Président, pour la durée de leur mandat. Leurs fonctions prennent fin lors du renouvellement du Conseil communautaire.

Le Président propose de passer au vote à main levée.

Le conseil communautaire, après être passé au vote à main levée, à l'**UNANIMITÉ**.

- **DESIGNE** comme représentants à l'EPIC Domaine skiable Cœur de Chartreuse :

TITULAIRES
Cécile LASIO
Pascal SERVAIS
Suzy REY
Cédric VIAL
Laurette BOTTA
Christiane BROTO SIMON
Jean Claude SARTER

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 20 juillet 2020,

Le Président,
Cédric VIAL

